



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2024-037

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

DDFIP /

90-2024-04-03-00006 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (1 page) Page 3

90-2024-04-03-00005 - Délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort (2 pages) Page 5

DREAL Bourgogne Franche-Comté /

90-2024-04-03-00001 - DÉCISION portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions **??** sous autorité du préfet de département du Territoire de Belfort (4 pages) Page 8

Hopital Nord Franche-Comté /

90-2024-04-02-00009 - Décision DG N°2024-035 - Levée du plan blanc (1 page) Page 13

Préfecture du Territoire de Belfort /

90-2024-04-03-00004 - ARRÊTÉ **??** portant modification de la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (2 pages) Page 15

DDFIP

90-2024-04-03-00006

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

**Décision de délégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2023-04-17-00005 du 17 avril 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Eddie STAMPONE, administrateur des Finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2023-04-19-00002 du 19 avril 2023 portant délégation de signature au titre du pouvoir adjudicateur à Valérie USSON, directrice départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés susvisés seront exercées par :

- Mme Olivia GARDOT-PYOT, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Lionel DALBIN, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Florence GEVREY, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Christine MARLINE, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Gladys BERGÉ, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Sandra BOEGLIN, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Chantal GRISEY, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Pierre COSSET, agent technique principal des Finances publiques.

Fait à Belfort, le 3 avril 2024.

L'Administrateur des Finances publiques adjoint,



Eddie STAMPONE

DDFIP

90-2024-04-03-00005

Délégations spéciales de signature pour le pôle
Pilotage et Ressources de la Direction
départementale des Finances publiques du
Territoire de Belfort

**Délégations spéciales de signature pour le pôle Pilotage et Ressources
de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort**

L'administratrice des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu le décret du 13 avril 2023 nommant de Mme Valérie USSON dans l'emploi de directrice départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort à compter du 15 avril 2023 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

▪ **Division Ressources Humaines / Formation professionnelle :**

- Mme Olivia GARDOT-PYOT, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Florence GEVREY, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Gladys BERGÉ, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôlease des Finances publiques,

reçoivent délégation spéciale pour signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant du service.

▪ **Division Budget – Immobilier – Logistique / Contrôle de gestion :**

Budget-Immobilier-Logistique :

- Mme Christine MARLINE, contrôlease principale des Finances publiques,
- Mme Chantal GRISEY, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Muriel HUSSON-BEAUJEU, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Sandra BOEGLIN, contrôlease des Finances publiques,
- M. Pierre COSSET, agent technique principal des Finances publiques,

reçoivent délégation spéciale pour signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant du service, et en particulier les commandes d'un montant inférieur à 1 500 euros et la certification du service fait pour tout matériel et fourniture livrés à la DDFiP du Territoire de Belfort.

Courrier-Services techniques :

- M. Pierre COSSET, agent technique principal des Finances publiques,
- M. Ronan HUSSON, agent technique principal des Finances publiques,
- M. Fayssel AHMADOUNE, agent technique des Finances publiques,

reçoivent délégation pour signer les bons de livraison de fournitures et les accusés réception des plis recommandés.

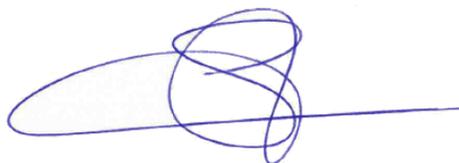
Contrôle de gestion – Assistant de prévention :

- M. Lionel DALBIN, inspecteur des Finances publiques,

reçoit délégation spéciale pour signer, dans la limite de ses attributions, les pièces, documents et correspondances entrant dans le fonctionnement courant de ses missions.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

À Belfort, le 3 avril 2024.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Valérie USSON
Directrice départementale des Finances publiques
du Territoire de Belfort

DREAL Bourgogne Franche-Comté

90-2024-04-03-00001

DÉCISION portant subdélégation de signature
aux agents de la DREAL pour les missions
sous autorité du préfet de département du
Territoire de Belfort



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté**

DÉCISION n° 90 – 2024 -

**portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les missions
sous autorité du préfet de département du Territoire de Belfort**

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 15 février 2022 nommant Raphaël SODINI, Préfet du Territoire de Belfort ;

L'arrêté ministériel du 17 novembre 2023 nommant Olivier DAVID, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ;

L'arrêté ministériel du 6 janvier 2021 nommant Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;

L'arrêté ministériel du 20 juillet 2022 nommant Virginie PUCELLE, directrice régionale adjointe ;

L'arrêté ministériel du 26 février 2024 nommant Thierry DELORME, directeur régional adjoint ;

L'arrêté M. le préfet de Région n° 23-193 BAG du 07 juillet 2023 portant organisation de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;

L'arrêté de M. le préfet du Territoire-de-Belfort du 29 mars 2024 portant délégation de signature à Olivier DAVID.

DÉCIDE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée, selon les missions dont ils ont la charge, à :

- Renaud DURAND, directeur régional adjoint ;
- Virginie PUCELLE, directrice régionale adjointe ;
- Thierry DELORME, directeur régional adjoint.

Article 2 : Dans les limites de leurs compétences définies par l'organisation de la DREAL, ont subdélégation :

1 – Dans les matières visées aux points (a) à (k) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Vanessa GROLLEMUND, cheffe du service Prévention des Risques, Nicolas GUERIN et Sarah KASSIMI, chefs de service adjoints :

- pour les points (d) à (k), Carole MORTAS, cheffe du département risques chroniques, Soizic GUERN, cheffe du département pilotage modernisation des ICPE et Alain PARADIS, chef du pôle inspection risques accidentels ;
- et pour le point (h) également à Alain PARADIS, chef du pôle inspection risques accidentels
- et pour le point (i) également à Benoît CHESNEAU, chef du pôle interrégional ESP

Sont toutefois réservées à la signature de la direction les actes prononçant, retirant ou suspendant la reconnaissance d'un service inspection conformément à l'article R. 557-4-1 du code de l'environnement et à l'article 34 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017.

2 – Dans les matières visées aux points (l) à (n) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Dominique VANDERSPEETEN, chef du service Transition Ecologique, Oscar VINESSE et Olivier BOUJARD (à compter du 1^{er} mai 2024), chefs de service adjoints, Elisabeth de JESUS cheffe du département Transition Energétique et Samuel NAVORET, son adjoint.

3 – Dans les matières visées aux points (o) à (w) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Philippe LEFRANC, chef du service Transports-Mobilités, Frédéric GUIBOURG et Jérôme VOULAND, chefs de service adjoints, ainsi que :

- Pour les points (o) à (w) à Laetitia JANSON, cheffe du département régulation des transports
- Pour les points (o), (p), (q), (r), (s), Ludovic MILLEFANTI, chef du pôle contrôles et Patricia LADANT, cheffe du pôle gestion
- Pour les points (t), (u), (v), (w) Lionel PERRETTE chef du Pôle Véhicules, et les agents habilités selon les attributions et les domaines d'activités dont ils ont la charge : Jean-Paul SEQUEIRA, Philippe GUYOT, Olivier PARIGOT, Sébastien RYCHTER, Patrick MOINE, Mathieu AMAURY, Laurent LAGARDE, Jérôme NICOLAS, Jean-Michel

GLOMBARD, Radouane FIKRI, Alain AUPECLE, Eric GIROUD, Ludovic HERLIN et Jérôme BOILLON (à partir du 1^{er} avril 2024).

4 – Dans les matières visées aux points (aa) à (ad) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

Hadrien MAURIAC et Antoine SION, chefs de service adjoints en charge de l'intérim, ainsi que :

- Olivier BOUJARD, chef du département Biodiversité et Elisabeth LEMAIRE et Pierre DZIADKOWIAK, ses adjoints

5 – Dans les matières visées au point (ag) de l'arrêté de délégation de signature susvisé :

- Dominique VANDERSPEETEN, chef du service Transition Ecologique, Oscar VINESSE et Olivier BOUJARD (à compter du 1^{er} mai 2024), chefs de service adjoints ;
- Cécile BERNARD, cheffe du département Evaluation Environnementale, et Pascale ROUSSEAU, son adjointe.

Article 3 : Dans leur ressort territorial et selon les attributions dont ils ont la charge ont subdélégation pour signer :

Les courriers relatifs à la recevabilité des dossiers ICPE à l'exception des installations dites « prioritaires » ;

Les courriers et récépissés relatifs aux mutations et cessations d'activité des ICPE et à leur classement ;

Les courriers relatifs à l'utilisation dès réception des explosifs ;

- Franck NASS, Chef de l'Unité Inter Départementale 25/70/90 ;
- Yvan BARTZ, adjoint ;
- Valérie MEYNADIER, adjointe

Article 4 : Les actes préparatoires, les rapports et les correspondances avec les demandeurs peuvent être signés par les instructeurs des dossiers dans le respect des règles d'organisation de la DREAL, en tenant compte des restrictions figurant dans l'arrêté de délégation de signature.

Article 5 : Lorsqu'ils effectuent une période d'astreinte, ont subdélégation pour signer les actes urgents nécessaires à la gestion d'un accident ou incident :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| • Anne LEFRANC | • Oscar VINESSE |
| • Antoine SION | • Philippe LEFRANC |
| • Dominique VANDERSPEETEN | • Pierre CHRISMENT |
| • Emmanuel DIVERS | • Pierre-François GUYENET |
| • Franck NASS | • Renaud DURAND |

- Frédéric GUIBOURG
- Hadrien MAURIAC
- Jérôme VOULAND
- Naïma ATILLAH
- Nicolas GUÉRIN
- Olivier BOUJARD

- Sarah KASSIMI
- Thierry DELORME
- Vanessa GROLLEMUND
- Virginie PUCELLE
- Xavier BERTHUIT

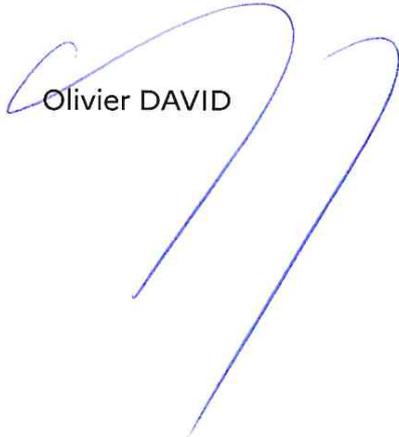
Article 6 : Toute délégation antérieure à la présente décision et toutes dispositions contraires à celle-ci sont abrogées.

Article 7 : Cette décision sera notifiée à le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort, chargé de l'administration de l'Etat, à le directeur départemental des finances publiques du Territoire de Belfort ainsi qu'aux agents ci-dessus désignés, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Besançon, le 03/04/2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Olivier DAVID



Hopital Nord Franche-Comté

90-2024-04-02-00009

Décision DG N°2024-035 - Levée du plan blanc

DECISION DG N°2024-035 – Levée du plan blanc

- Vu** les articles L.3131-7 à L.3131-11 et R.3131-13 à R.3131-14 du code la santé publique définissant l'organisation intra et extrahospitalière permettant de prévenir et de gérer des menaces sanitaires graves et des situations d'urgence ;
- Vu** l'arrêté du CNG en date du 26 mars 2020 nommant Pascal MATHIS directeur de l'Hôpital Nord Franche-Comté et du Centre Hospitalier de Soins de Longue Durée du Chênois à compter du 18 mai 2020 ;
- Vu** la décision DG n°2023-063 du 12 décembre 2023 activant le plan blanc au sein de l'Hôpital Nord Franche-Comté pour répondre aux tensions sur la gestion des flux des urgences ;
- Vu** l'amélioration des capacités d'hospitalisation ;

Le Directeur Général de l'Hôpital Nord Franche-Comté, décide que :

Article 1 :

Le plan blanc activé le 12 décembre 2023 est levé à compter de ce jour.

Article 2 :

La présente décision sera transmise au Directeur Général de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté et aux préfets des départements du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône.
Elle fera l'objet d'un affichage dans les différents sites de l'HNFC.

Fait à Trévenans, le 2 avril 2024

Le Directeur Général de l'HNFC,



Préfecture du Territoire de Belfort

90-2024-04-03-00004

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la
commission consultative départementale de
sécurité et d'accessibilité

ARRÊTÉ N°

portant modification de la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile;

VU le décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 modifié fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite les installations ouvertes au public existantes appartenant à certaines personnes publiques et à adapter les services de transport public pour faciliter les déplacements des personnes handicapées ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié ;

VU le décret n°2015-630 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif, relevant des membres du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Raphaël SODINI en qualité de Préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 10 janvier 2023 nommant Madame Cécilia MOURGUES, Sous-Préfète, Directrice de cabinet du Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté n° 90-2023-02-09-00002 du 9 février 2023 portant délégation de signature à Madame Cécilia MOURGUES, Sous-Préfète, Directrice de cabinet du Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2022-03-03-00002 du 03 mars 2022 portant composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté préfectoral n°90-2023-05-11-0001 du 11 mai 2023 portant modification de la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le courrier de l'association ADAPEI du Territoire de Belfort du 19 février 2024, désignant la candidature d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le courrier du Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort (AMF 90) du 18 mars 2024, désignant les élus pour siéger à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

SUR proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 6.2 de l'arrêté préfectoral du 03 mars 2022 susvisé est modifié comme suit :

Maires	
Titulaires	Suppléants
M. Pascal GROSJEAN	M. Alain SALOMON
M. André KLEIBER	M. Didier SACKSTEDER
M. Jacky CHIPAUX	M. Philippe CHALAND

Article 2 :

L'article 6.4 de l'arrêté préfectoral du 03 mars 2022 susvisé est modifié comme suit :

Quatre représentants(tes) des associations de personnes handicapées du département		
	Titulaire	Suppléant
ADAPEI	Nadia LAAYSEL	Robert BIEHLER

Fait à Belfort, le

- 3 AVR. 2024

Pour le préfet, et par délégation
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Cécilia MOURGUES

